Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 10 (1858)

Rubrik: Coup-d'œil sur les travaux de la Société jurassienne d'émulation

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

COUP-D'ŒIL

DE LA

SOCIÉTÉ JURASSIENNE

D'ÉMULATION,

pendant l'année 1858.

(Présenté à cette Société dans sa séance du 5 octobre 1857.)

Messieurs et chers collègues!

Ce n'est pas sans de légitimes craintes que j'aborde la tâche si délicate de vous présenter le tableau des travaux et de la situation de notre Société. J'avoue avec regret que je n'ai point le talent nécessaire pour féconder un tel sujet et répondre dignement à votre attente. Si j'ai accepté les fonctions que je remplis en ce moment, je ne l'ai fait que dans le désir d'être utile et d'exonérer M. le président d'une partie de ses nombreuses occupations. A ce titre, j'ose, Messieurs, réclamer toute votre indulgence, assuré, dès ce moment, qu'elle ne me fera pas défaut. Ne vous attendez point à retrouver dans ce compte-rendu, l'aisance, la grâce, l'harmonie du style, la variété des aperçus, ce parfum littéraire, en un mot, qui donnait tant de charmes aux précédentes analyses de vos essais. Pour me renfermer dans les limites de mes forces, je serai simple et concis. Rem in medio ponam.

La Société d'émulation du Jura célèbre sa dixième réunion annuelle au lieu qui l'a vue naître. Près de son berceau, n'éprouve-t-on pas quelque charme à remonter par la pensée vers cette modeste origine, pour embrasser de là, la carrière qu'elle a fournie, et aussi, hélas! pour compter les douloureuses pertes qui l'ont frappée. Si, en ce moment solennel, si, toujours, la Société d'émulation accordera de pieux regrets à la mémoire de son premier président, nos regrets sont adoucis à la pensée qu'il vit au milieu de nous, souriant à nos efforts pour continuer l'œuvre commencée sous ses auspices, et aussi, reconnaissons-le, sous les auspices d'un citoyen que le Jura s'honore de posséder.

Messieurs, l'œuvre née à Porrentruy, vous l'avez continuée, affermie, agrandie; votre concours enfin a justifié le titre pris au début, celui de Société d'émulation du Jura.

C'était avec un sentiment de défiance bien naturelle chez la plupart des premiers membres, puisqu'ils allaient, la première fois, se produire au grand jour; c'est, dis-je, avec crainte qu'ils prononcèrent le serment constitutif, incertains s'ils réuniraient jamais les éléments pour oser réclamer le patronage des sociétés préexistantes, soit en Suisse, soit dans les cités voisines. La faveur avec laquelle furent accueillis les appels adressés aux amis des lettres et des sciences dans les districts jurassiens, les encouragements si bienveillants venus des sociétés étrangères, ou envoyés par des hommes qui avaient pris rang dans la science, en éloignant les craintes, permirent de donner suite au projet d'association conçu par MM. Thurmann et Stockmar.

Bientôt, le Jura se révéla à lui-même; il put se réjouir de compter dans son sein tant d'hommes capables de suivre le mouvement intellectuel de l'époque. Sans sortir du modeste rôle qu'elle s'était imposé, c'est-à-dire, de rechercher ce qui peut être utile à la prospérité morale et matérielle du pays, et de faire un échange de vues et de recherches, la Société, Messieurs, a constamment vu se multiplier les adhésions, en même temps qu'elle pouvait étendre et varier le cadre de ses investigations. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble de vos travaux; ils sont consignés dans les précédents rapports. Il suffit de les parcourir pour voir jusqu'à quel point le but

proposé par les statuts a été atteint, et si les motifs les plus puissants ne nous engagent point à persévérer, à redoubler de zèle, pour mériter la bienveillance dont est environnée notre association. Le compte-rendu que je dois vous soumettre est-il de nature à corroborer ces dispositions? C'est ce dont vous allez juger.

Mais, avant d'aborder ce sujet, permettez-moi, chers collègues, de vous parler des membres que nous avons perdus. Notre nécrologue ajoute trois noms à ses pages funéraires. M. Imer, dont la modestie égalait le talent, pasteur à Neuveville pendant vingt années consécutives, président des écoles de cette localité, se distingua toujours par un zèle consciencieux dans l'exercice de ses fonctions. Le conseil de sa ville natale a vu et la bibliothèque a montré l'activité qu'il apportait à l'intérêt public. Nos réunions annuelles, comme les séances de section, le comptaient parmi les membres les plus assidus. Puisse son souvenir vivre dans les cœurs jurassiens, comme il est palpitant chez nos frères de la Neuveville. La section du Lac a perdu un autre collègue, dont la Suisse tout entière appréciait les grandes connaissances. M. Stouder, à la Société helvétique des sciences naturelles, a dit ce qu'était le pasteur Lamon; mais si le monde savant le réclame comme botaniste; si nous avons eu maintes fois les prémisses de ses recherches, nous regrettons encore en lui l'homme de cœur, autant que l'homme de science. Demandez aux gens de la montagne de Diesse ce qu'il y avait en lui de dévouement et de sublime abnégation, de sentiment vraiment chrétien! La section d'Erguel a perdu M. Migy pharmacien, membre assidu à nos séances, et qui apportait à notre œuvre une collaboration active. M. Migy représentait à St-Imier, cette phalange d'hommes de l'Ajoie qui sont heureux de concourir aux progrès de la Société en dehors de leur ville natale.

Quelques publications ont encore témoigné en 1858 de l'activité des sociétaires. M. Quiquerez a présenté au comité de l'exposition le Rapport sur le premier groupe, comprenant les matières premières, travail qui a été livré à l'impression

avec les autres Rapports relatifs à l'Exposition fédérale; notre collègue fournit toujours des articles à la Revue d'Alsace et à l'Investigateur d'histoire de Zurich; le premier recueil renferme notamment (N° de novembre 1857) une notice intitulée: Un procès de sorcellerie. M. Isenschmid continue de collaborer au Berner-Taschenbuch. Nous devons à M. l'avocat Feune une édition nouvelle du Code de procèdure civile avec traduction, et une autre de la Loi sur la tutelle avec annotations et annexes. Notre Société n'est donc pas tout-à-fait restée étrangère au mouvement de la presse cette année-ci.

Je ne vous parlerai point des dépenses de la Société en 1858; elles ont été très-bornées. Citons seulement quelques billets pris pour la loterie Juillerat. Nous avons été heureux de prouver au paysagiste jurassien l'intérêt que nous prenons à ses travaux; cependant, nous avons éprouvé un regret, c'est de n'avoir pu souscrire davantage à ce don patriotique, et reconnaître ce que nous devons au grand artiste, qui a bien voulu offrir à la Société l'une de ses plus belles aquarelles. Messieurs et chers collègues, j'aborderai maintenant le travail des sociétaires, en suivant la classification admise jusqu'ici.

Histoire.

Cette année, nous n'avons point à recenser des compositions de longue haleine, mais des notices, des recherches, des analyses d'ouvrages historiques, composant un ensemble de notions et de faits que les historiens nationaux consulteront un jour, non sans quelque fruit.

MM. Hissely et Gilliéron ont découvert aux environs de Neuveville des lacustres et quelques objets celtiques. Leurs découvertes complètent celles de MM. Müller et Schwab plus d'une fois citées dans les bulletins scientifiques.

M. le ministre Courvoisier, ayant séjourné quelque temps à Avenches, a lu à la section d'Erguel une étude sur la métropole de l'Helvétie occidentale.

Après avoir passé en revue les traditions mythologiques recueillies par Boyve et rappelé la ruine de l'antique cité, enveloppée dans la prescription ordonnée par Orgétorix, l'auteur retrace l'illustration de la seconde Avenches, pendant la période romaine. Aux ravages de Cécina, insensible aux larmes de la pieuse Julie Alpina, succède une longue prospérité. C'est l'ère des empereurs Flaviens, l'époque des grandes constructions d'Aventicum.

Aux 4° et 5° siècles, les Barbares, Allemands, Huns, s'abattent sur la ville aimée de Vespasien, et là, comme ailleurs, ils accumulent les ruines.

Du sein de ces débris, s'élève un nouvel ordre de choses plus durable que l'empire romain.

Le christianisme, annoncé dans ces contrées, dès les premiers siècles, par Beatus et Achates, venus de Jérusalem avec des soldats du pays, avait à Avenches, dès le 5^e siècle, un évêque, Prothasius, l'adversaire des Ariens.

En 605, le comte allemand Wiwile s'y établit; de là, le nom germanique de Wislisbourg. En 784, Charlemagne y érige une préfecture; en 938, Avenches tombe au pouvoir des Sarrasins qui la possédèrent près de 30 ans.

M. Courvoisier énumère, avec la complaisance d'un témoin oculaire érudit, les nombreuses antiquités ou encore debout, ou recueillies : il les accompagne de réflexions qui répandent sur sa notice un grand intérêt.

La ville actuelle, assure-t-il, avec ses 2000 habitants et sa communauté de 250 juifs, vraie ruine sur ruine, à côté de l'ancienne cité, qui comptait 20 à 30 mille, d'autres disent 100,000 habitants, fait pauvre figure.

Mais, quittons les bords riants des lacs pour rentrer avec M. Quiquerez dans le Jura, lui aussi parsemé des débris des époques antérieures. Cette fois, M. Quiquerez a laissé dormir dans leur poussière les antiquités celtiques et romaines, pour se livrer à des recherches plus spéciales sur le moyenâge.

De ses fouilles aux archives de Delémont, il résulte que

la plus ancienne charte, octroyée par l'évêque Pierre de Reichenstein, remonte à 1289.

A Delémont, de même qu'à Porrentruy, un prince-évêque, nouvellement élu ne pouvait exiger le serment des bourgeois qu'après la confirmation des franchises. L'acte en était dressé et soigneusement conservé.

En 1356, le prince Jean de Münsingen accorda à Delémont de nouvelles libertés, sous forme de règlement de police. D'après ce document, la peine infligée aux femmes convaincues de médisances ou de calomnies, consistait, et cela trois dimanches consécutifs, à leur faire porter autour de l'église une pierre de 50 livres pendue au cou. Comme de nos jours, les intempérances de langue étaient fréquentes, à en juger par le poli de la pierre que des contemporains ont encore vue à l'hôtel-de-ville.

Au reste, ces sortes de punitions étaient de mode au moyen-âge. Frédéric 1^{cr} condamnait les barons félons à la peine du harnescar, autrement dite, cynophore.

Nonobstant les privilèges communs, quelques familles bourgeoises composaient de fait une espèce de patriciat, puisqu'on élisait presque exclusivement dans leur sein les bourguemestres et les châtelains, ces derniers à la nomination de l'évêque.

Mais le travail de M. Quiquerez nous apprend que la maison des Delsperg, l'une des plus anciennes de la contrée, vassale des comtes de Sogern (Soyère) au 41e siècle, dépendante ensuite des comtes de Thierstein, figure vers 4250, parmi les vassaux nobles de l'Evêché de Bâle. Investis par le prince de la dignité de sous-maréchal, possédant plusieurs seigneuries importantes (Montsevelier, Courroux, etc), alliés enfin aux Tavannes, les Telsperg subsistèrent sous différents noms, jusqu'aux premières années du 16e siècle.

Comment le savant, l'infatigable antiquaire trouva-t-il un fil conducteur dans ce dédale de filiations et d'alliances? Il nous répond que, sans l'étude approfondie du blason, il devient difficile, sinon impossible, de démêler ce profond chaos.

En travaillant, comme il le fait, à l'Armorial de l'Evêché, il rend un précieux service à l'histoire du Jura.

Vous vous rappelez, Messieurs, la notice publiée dans le Nº 17 du journal le Jura, à propos d'une pierre tumulaire découverte dans le cimetière de Porrentruy. La beauté du travail, le parfait état de conservation, engageront, sans doute, les amateurs d'antiquités à visiter ce monument de sculpture. L'auteur de la notice avait cherché à établir que Jean de Tavannes, seigneur de Montvouhay en son vivant, n'était pas, comme le porte l'inscription, le dernier de sa race. Dans une contre-notice, aussi publiée dans le Jura, M. Quiquerez prouve que les Saulx-Tavannes, de France, n'étaient point de la même lignée que ceux de Montvouhay. Le sire Jean, qui repose au cimetière de Porrentruy, fut bien et duement, selon M. Quiquerez, le dernier de sa famille. Ceci soit simplement dit pro memoria.

L'origine problématique des comtes de Sogern a exercé la patience des érudits. M. Quiquerez estime avoir devers lui des preuves constatant que de cette maison descendent les comtes alsaciens d'Egisheim. A force de recherches, il a déterminé les châteaux et les limites des domaines appartenants aux seigneurs de Sogern. Comme il se propose de publier le résultat de ses recherches, nous n'entrerons pas dans les détails. Cette publication sera bien accueillie des Sociétés savantes d'Alsace et de Franche-Comté, attendu les relations des Sogern avec les familles nobles de ces contrées.

A peine M. Quiquerez a-t-il secoué la poussière des archives, ou des sentiers perdus aujourd'hui et foulés jadis par les nobles châtelaines, qu'il s'élance à la poursuite des antiquités aériennes. Les cloches ne font-elles pas partie de la vie des peuples? Non-seulement elles leur sont utiles, a dit un orateur français, elles leur sont chères; elles composent une des jouissances les plus sensibles que présente leur culte. M. Quiquerez n'était-t-il pas sous l'influence de ces idées, lorsque dans son zèle pour tout ce qui se rattache de loin ou de près au passé, il gravissait les campanilles du Jura, pour

étudier la provenance, les inscriptions, le blason, c'est-àdire les médaillons, le déplacement des cloches, leur histoire en un mot.

Delémont en possède une provenant de l'église de Moutiers-Grand-Val, et sur laquelle on voit l'inscription: anno MCCCXCVI (1396), mense aprili: o rex gloriæ, Christe veni cum pace.. gawin amro Johan. dicti Reber de Arow fusa sum.

A Glovelier, il existe une cloche de la même époque. On le reconnaît à la forme des lettres et de l'inscription, composée en partie des mêmes mots. Cette inscription se retrouve encore sur une cloche du monastère de Frienisberg, fondé en 1131 par un comte de Sogern. Ce couvent, abandonné à l'époque de la réformation, a été, en ces derniers temps, converti en une école de sourds et muets. La cloche portant le millésime de 1415, ne sert plus qu'à annoncer les incendies.

L'ancien petit village de Sépran, détruit par la guerre ou par la peste, a légué à Sornetan sa cloche, portant l'inscription: mentem sanctam, spontaneam, honorem deo et patriæ liberationem.

N'aimez-vous pas, Messieurs, à retrouver, dans ces mots, une aspiration toute helvétique vers la liberté, placée sous le patronage de la religion.

Divers objets trouvés près de Goumois, tels que restes d'un sabre recourbé, bagues d'argent, monnaies de billon des 15° et 16° siècles, ont été, par M. Quiquerez, mis sous les yeux de Messieurs les sociétaires de Delémont. Au même lieu, non loin du château, on a découvert deux tombes. Ce sont, au dire de l'explorateur, des sépultures de soldats suédois, tués lorsqu'ils incendièrent cette localité.

L'assemblée n'apprendra pas sans une sincère satisfaction que les monographies historiques se multiplient. M. le pasteur Tièche a achevé la 3° partie de l'histoire de la paroisse de Bévillard. Dans ce fragment, intitulé administration civile et judiciaire, M. le pasteur remonte des institutions récentes aux us et coutumes des siècles passés. Dans les anciens plaids, chaque citoyen devait faire serment qu'il n'avait point commis

de délits forestiers. Le refus du serment, considéré comme un aveu, entraînait la poursuite. Il y a plus : le citoyen devait dénoncer les infractions aux lois parvenues à sa connaissance.

A Athènes aussi, chaque citoyen devait dénoncer les délits qui intéressaient le gouvernement. Les plaids jugeaient au civil; les causes criminelles ressortissaient de la cour aulique siégeant à Delémont. Pour les causes civiles, on avait des cours d'appel à Vienne et à Wetzlar, mais où les procès restaient de longues années et souvent à jamais pendus au croc.

Le pouvoir administratif était exercé directement par le Prince ou par son lieutenant à Delémont. Le dernier lieutenant fut le sévère Bayol.

M. Tièche fait ensuite ressortir les avantages des lettres de rente en ces temps où le numéraire n'abondait pas comme de nos jours. Il termine sa notice par des détails de statistique et de mœurs. La paroisse de Bévillard, visitée en 1636 par la peste, en 1760 par la dyssenterie, compte 1078 habitants, dont un tiers Allemands. Les Bévillards, robustes, laborieux, économes, simples dans leur mise, en général aisés agriculteurs, mais défiants, hostiles même envers les innovations, n'ont voulu croire aux avantages qu'offrent l'esparcette et l'abolition des jachères qu'après 20 années d'expérience. Grâce à ces deux améliorations, ils hivernent aujourd'hui 500 pièces de bétail, évaluées à 145,000 fr.

A Bévillard, nous ne sommes pas loin de Bellelay où reposent des souvenirs chers à la Société d'émulation. Qui de nous oubliera la cordiale réception due à la bienveillance de M. Monnin et aux aimables soins de M. et M^{me} Mandelert?

M. Scholl, président de la section de Bienne, a entretenu ses honorables collègues de faits se rattachant à l'ancienne abbaye, faits empruntés à un manuscrit allemand de Frantz Thellung, notaire public. En 4516, le couvent conclut avec Bienne un traité de combourgeoisie aux conditions suivantes: le couvent payera une contribution annuelle de 18 écus; Bienne se réserve de modifier l'acte à chaque élection d'un abbé; à cette occasion, il sera fait don à la ville d'un vase

d'argent pesant 60 onces ; chaque Biennois sera logé gratuitement à son passage par Belleley. En cas de guerre, le couvent fournira un subside équivalent à 200 livres de fer. Dans le cours des 15° et 16° siècles, le couvent acheta de divers particuliers la maison abbatiale actuelle.

Les abbés de Bellelay entretenaient des relations de confraternité avec les couvents de la Suisse; c'est ce qui ressort d'une communication de M. Mandelert à la section de Bienne. Ainsi, Jean Ier, 14e abbé, établit une confraternité avec les abbés d'Erlach, de Frienisberg, de Gottstadt, de St-Pierre du lac, lesquels relevaient du diocèse de Lausanne. D'après les statuts de cette alliance religieuse, tous se réunissaient chaque année à Bienne, et à leurs frais, en vue d'y célébrer un anniversaire pour les confrères trépassés.

M. Mandelert a communiqué à la section d'Erguel un extrait du journal d'un moine de Bellelay, Jean-George Voirol. Dans ce journal intime de l'âme, respire une pureté, une élévation de sentiments, une sagesse admirables.

Si le père Voirol édifiait par sa douce piété les conventuels de Bellelay, le doyen Hennet de Delémont, sur un plus vaste champ, donnait l'exemple de grandes vertus chrétiennes. En attendant la publication de cette biographie, promise par M. X. Kohler, citons l'esquisse qu'il nous en a tracée à la section de Porrentruy. Né en 1760 à Delémont, Germain Hennet consacra toute sa vie aux fonctions du saint ministère et à l'enseignement de la jeunesse. Il suppléa même à l'absence d'un collége jusqu'en 1816.

Plusieurs élèves distingués sont sortis de cette école : il suffit de nommer MM. Cuttat, Parrat, l'abbé Sérasset. Au sein de ces travaux si divers, le vénérable doyen s'appliquait en outre à l'histoire, ainsi que le prouve ses nombreux manuscrits. D'après l'analyse faite par M. Kohler, le doyen Hennet appartenait à l'ancienne école, qui se bornait à compulser les auteurs, sans remonter aux sources. De là, bien des longueurs et des lacunes. Ils s'arrêtent à la naissance de Jésus-Christ. C'est encore d'après ces manuscrits que

M. l'abbé Sérasset a publié la vie des Saints du Jura. Le doyen Hennet, observe enfin M. Kohler, figure parmi les illustrations jurassiennes, comme pasteur zélé, père des pauvres et bienfaiteur de la jeunesse.

M. Dupasquier a continué l'analyse de l'histoire de la ville de Bienne et de sa bandière par M. le docteur Blösch. Si nous mentionnons cette étude, c'est surtout en vue d'insister sur le mérite de l'ouvrage de M. le docteur. Cette monographie intéresse non-seulement la ville de Bienne et l'Erguel, où la première exerçait des droits de co-régence avec le Prince, mais encore tout l'ancien Evêché de Bâle. Peu de petites villes offrent une vie publique aussi agitée que celle de Bienne. Il est curieux de voir avec quelle habile persévérance les bourgeois défendaient contre le souverain leurs droits et prérogatives, comment ils savaient faire naître en leur faveur des prétentions de souveraineté sur les localités voisines.

Après avoir fait leurs preuves de bravoure, pendant les guerres de Bourgogne, ils reçoivent, pour récompense de leur dévouement, l'admission dans la Confédération helvétique comme alliés et ayant droit d'envoyer leurs députés à la diète. De là, résulte une position mixte, entraînant des difficultés incessantes vis-à-vis du Prince, de la part des administrés l'attention à se ménager la puissante alliance de Berne, veillant de son côté à se créer dans la Prevôté, des relations utiles à son ambition, mais favorables aussi au maintien des franchises.

Bien des faits, peut-être nouveaux, concernant l'introduction de la réformation à Bienne et dans l'Erguel, sont mis au jour dans la monographie qui nous occupe. L'action, les luttes de Wyttenbach, qui, après 18 années de travaux, renvoyé du ministère, sollicitait des secours, ou du moins le remboursement de ses dépenses pour le soutien des droits de la cure, sont intéressantes à étudier.

L'époque de la révolution française, qui eut aussi son contre-coup dans le Jura, présente des faits curieux, des phases saillantes habilement relatées. Les négociations mul-

tipliées des Biennois avec la France, pour sauvegarder les droits de leur ville et, si possible, leur part de souveraineté sur l'Erguel, et snrtout pour éviter d'être incorporés à la grande république, l'impatience des Erguelistes d'arriver à l'émancipation et même de se constituer en république, d'après les principes de la liberté et de l'égalité, les menées du grand agitateur Liomin, maire de St-Imier, les entrevues des députés jurassiens avec les ambassadeurs français, parmi lesquels on distinguait Carnot bienveillant envers Bienne, les ambassades du chancelier Neuhaus à Paris : tout cela compose un ensemble dramatique, animé, soutenu jusqu'à la péripétie que l'on connaît. Comme M. Blæsch n'avance rien que les documents à la main, les faits consignés par lui acquièrent une valeur précieuse. Pour nous résumer, cette œuvre consciencieuse, mérite de figurer dans les bibliothèques des Jurassiens curieux de l'histoire de leur pays.

Puisque nous avons touché à l'histoire écrite d'après les documents, nous sommes appelés à reproduire une communication de M. X. Kohler sur un opuscule de M. le docteur Wyss de Zurich, président de la Société d'histoire suisse. L'auteur passe en revue l'histoire des cantons forestiers, de 1212 à 1315, d'abord d'après les sources ou documents originaux, puis d'après les chroniques. Il compare, en indiquant les différences, les données fournies par les uns et les autres. Les évènements relatés par les chroniqueurs au commencement du 12° siècle sont loin de répondre à la réalité historique. En tout cas, notre âge héroïque avec ses légendes est, selon M. Wyss, à la hauteur des traditions correspondantes de la Grèce ou de Rome; sous ce rapport, la Suisse n'a rien à envier à l'antiquité.

M. Scholl a présenté à la section qu'il préside, la biographie des hommes qui se sont distingués dans les mathématiques et les sciences naturelles pour servir à l'histoire du développement intellectuel de la Suisse, par le docteur Rodolphe, professeur d'astronomie à Zurich. Inutile d'insister sur l'importance d'un ouvrage où se réslètent les travaux des Gessner, des Haller, des König, des Bernouilli, des Saussure, noms célèbres dans les fastes de la science.

La topographie n'est pas de l'histoire; elle y touche de près cependant. Par ce motif, nous croyons devoir ajouter à cette rubrique du compte-rendu, et parce qu'elle y figure seule de son espèce, la description du Vuilly par M. le ministre Courvoisier. N'observe pas qui veut; or, M. Courvoisier a bien observé et bien décrit. La situation du Vuilly, ce coin montueux entre les lacs de Neuchâtel et de Morat, les mœurs des habitants, leur opiniâtreté à arracher à un sol ingrat des céréales, du vin, des légumes exportés jusqu'à la Chaux-de-Fonds, la prospérité, suite de l'ordre et de l'économie, la simplicité dans les mœurs et les habitudes, (les Vuillernins n'accordent le titre de Monsieur qu'au préfet, au juge et au pasteur, ils n'en usent point entre eux), l'attachement au sol natal, l'orgueil d'habiter le Vuilly, qui est, d'après leurs légendes, l'empire du milieu, la fleur de la terre : de tous ces éléments, M. Courvoisier a fait un tableau varié gracieux et complet.

Mais là n'est pas tout le Vuilly, M. Agasis y est né. C'est au bord du lac de Morat que l'illustre naturaliste a probablement pris le goût de l'étude des poissons, goût qui est devenu sa vocation et sa gloire.

Le botaniste Perrottet, qui par ordre du gouvernement français, a visité les cinq parties du monde et en a ramené des végétaux inconnus, entre autres un mûrier qui porte son nom, était bourgeois de Vuilly.

La vieille tour dite des Sarrasins, et les restes d'une tour lacustre visible par les basses eaux, sont les antiquités les plus curieuses de la presqu'île vuilleraine.

Philosophie et Education.

Le rapport de 1856 exprime le regret que la section d'Erguel, où l'on s'occupe surtout d'études philosophiques, ait gardé le silence sur ce sujet. Cette année, nos honorables

collègues ont repris leurs études de prédilection, et nous ne pouvons que les en féliciter. Leurs dissertations sont comme de belles pages détachées d'un traité sur les institutions sociales. C'est vous dire assez, Messieurs, qu'elles sont dignes de votre attention.

N'ayant pas parlé plus haut des rapports des sections avec le bureau central, rapports qui se sont continués dans les meilleurs termes, comme par le passé, nous saisissons avec empressement l'occasion qui se présente de remercier la section d'Erguel de son zèle pour une œuvre patriotique, zèle soutenu malgré les dépenses et les distances à franchir, pour se rendre aux réunions. On comprend du reste l'attrait de ces assemblées où l'esprit et le cœur trouvent également leur compte. Mais nous allons, Messieurs, nous associer à ces nobles travaux.

M. le pasteur Revel, préoccupé des abus entraînés par les fréquentes révolutions modernes et surtout des parjures politiques, effets de ces révolutions, s'est demandé si, pour une conscience sérieuse, la fidélité au serment politique est un devoir absolu; si elle s'y trouve liée à tout jamais; s'il y a crime à le briser, ou si, dans certains cas, elle peut, sans forfaire au devoir, cesser de lui être fidèle.

M. Revel croit que le serment politique ne lie pas d'une manière absolue; que l'on peut donc, en bonne conscience, renoncer à l'acomplir.

A l'appui de sa doctrine, il invoque deux principes, à savoir que nous devons obéir avant tout à la conviction, cri de la conscience, qui s'impose comme un impératif catégorique, malgré les douleurs et les renitences du cœur. Si la conscience nous égare, si notre conviction est fausse, nous péchons, non pas parce que nous lui obéissons, mais parce que nous avons négligé de l'éclairer.

Le deuxième principe invoqué par M. Revel, c'est que l'on peut sans pécher, changer de conviction sur certaines questions religieuses, morales et politiques. Ce principe se déduit de la vie intellectuelle elle-même, sujette à des modifications produites par le travail de l'esprit et la recherche de la vérité. N'est-il pas naturel et légitime que la vérité étant mieux connue, on change d'opinion. La stabilité dans les principes est le fait ou du manque de réflexion, ou de la perception d'emblée de la vérité; cette dernière alternative n'appartient qu'à un petit nombre d'esprits privilégiés. Or, qui dit doute, dit changement. Il ne s'agit point ici de la foi religieuse, mais de la foi scientifique et politique et de toutes les autres sphères où le changement est non-seulement permis, mais une loi de notre développement intellectuel et moral.

D'illustres exemples viennent à l'appui. Lamennais, d'abord champion de la théocratie, a fini par être l'apôtre du socialisme. Ledru Rollin débute par la démagogie et se fait ensuite le défenseur des institutions catholiques romaines. De telles variations, loin de mériter des reproches, prouvent la soif de la vérité et le courage de la professer après l'avoir reconnue.

Ces prémisses posées, il s'agit d'examiner la conduite à tenir, lorsqu'après nous être lié par serment à une constitution, à un souverain, serment qui nous lie à la volonté d'un autre et peut nous engager à agir dans un sens qui nous paraît excellent, dans le moment même, lorsque, dis-je, changeant de conviction, nous regardons comme détestables les obligations que nous impose notre promesse sermentale.

Dans cette collision de devoirs, ainsi placé entre la conviction qui nous ordonne d'agir dans un sens et le serment qui nous oblige d'agir dans un sens opposé, que devons-nous faire? à qui entendre? à la conviction ou à la conscience?

Conformément à ce principe, M. Revel n'hésite pas à répondre : obéis non au serment mais à la conviction, c'est-à-dire, à une conviction profonde qui est le cri de la conscience.

Cette théorie, poursuit-il, peut paraître téméraire; mais elle est un axiome que chacun adopte, dès que la rupture du serment se fait en faveur de son opinion.

Après avoir combattu les divers expédients proposés par

quelques moralistes pour sortir de la collision entre serment et conscience, M. le pasteur conclut en définitive: 1° que les serments obligatoires politiques sont des fautes, des serments téméraires, puisqu'on jure fidélité sans savoir à quoi l'on s'engage; 2° que la suppression du serment politique obligatoire est un progrès des temps modernes.

Comme les fonctionnaires prêtent un serment raisonnable, c'est-à-dire avec connaissance de cause, ils ne sont pas exposés autant que les hommes du peuple à un conflit de devoirs; car, leur conviction venant à changer, ils donnent leur démission.

Si vous objectez que ces principes peuvent entraîner des abus, par exemple, le relâchement de la discipline militaire; qu'ils ruinent toute règle objective; qu'ils sont d'une dissicile application, M. Revel vous répondra : abusus non tollit usum; en religion, en morale, il y a une vérité absolue, à laquelle toute conviction doit se plier; en politique, toutes les convictions se valent, dans ce sens qu'il peut y avoir erreur et non péché; ensin, tout devoir sérieux exige de la réflexion pour démêler conviction de passions ou désirs. Il croit même qu'il est dissicile d'avoir une conviction quand on veut tenir compte de tout, sauf en religion et en morale. Les hommes à convictions cristallisées sont souvent des entêtés qui font ou de grandes choses ou de grandes sottises, quelques-uns sont des génies, la plus grande partie des sots.

Malgré la dialectique pressante, soutenue par un style nerveux et abondant, avec laquelle la thèse sur la fidélité au serment avait été défendue, M. Courvoisier releva un côté de la question que le travail de M. Revel laissait dans l'ombre: savoir la sainteté du serment.

Pour nier l'antagonisme inconciliable entre serment et conviction, d'où résulterait collision de devoirs, hypothèse sur laquelle repose l'argumentation précédente, M. Courvoisier part de la définition: que le serment est un acte religieux qui suppose une promesse faite sous les yeux de Dieu et avec invocation de son saint nom. Dès lors, tout serment réel se rapporte principalement et directement à quelque homme auquel on le fait. De là, deux choses à considérer dans le serment : 1° l'engagement vis-à-vis de l'homme ; 2° confirmation de cet engagement par l'invocation du nom de Dieu.

Si l'on n'insiste pas sur la sainteté d'un engagement appuyé par le serment, qui est un acte moral et non contraire à la conscience, (il est évident qu'il ne s'agit pas d'un engagement immoral, car ce serait un blasphème), si celui qui le prête ne se croit pas lié de la manière la plus rigoureuse, on ouvrirait bientôt la porte à de coupables et dangereuses réserves mentales. Ainsi, on prêterait serment avec la prévision que, la conviction venant à changer, on se trouverait par cela même délié de son serment.

M. Courvoisier n'admet pas que par le serment politique, on se lie à la volonté d'un autre au point de devenir un être sans conscience, un outil dans la main d'un maître absolu. Ce serait anéantir la notion du bien et du mal, et faire de la volonté du législateur la mesure de la justice, théorie d'accord avec la maxime de Robbes: qui fait la loi, fait le droit, et servant aux Etats-Unis à justifier l'esclavage et la propriété des nègres: ce que la loi déclare une propriété, a dit Cluy, est ma propriété.

Or, poursuit l'auteur, le serment politique est aux antipodes de cette doctrine. L'esclave, regardé comme une brute sans conscience, n'est pas admis au serment. Le serment politique des sujets, éclatante manifestation de leur valeur, n'engage pas envers l'homme comme individu, mais comme souverain, et dans les limites de la souveraineté, clairement tracées dans les Etats chrétiens civilisés. D'ailleurs, il y a réciprocité de serments entre les sujets et le chef de l'Etat. A Neuchâtel, le prince prêtait serment avant les sujets.

De ce qui précède, M. Courvoisier conclut, que tant que Dieu n'est pas offensé, nul ne peut délier du serment de fidélité que le prince lui-même. Le sujet n'est libre de sa conscience que quand le prince est mort ou a abdiqué. La gravité de la matière engagea M. le pasteur Tièche à prendre fait et cause pour le serment judiciaire, au fond le plus applicable dans la vie sociale, le plus important, le plus sérieux, qu'il importe d'environner d'un appareil imposant et ne laissant aucun subterfuge à la conscience. De ces serments dépendent les biens, l'honneur, la vie des citoyens.

Comme base de sa discussion, M. le pasteur pose les axiomes suivants, qu'il développe: le serment, soit obligatoire, soit affirmatif ou confirmatif est un acte religieux. Le serment faisant intervenir la divinité dans les affaires du monde, légitime, autorisé par la Bible, est une nécessité sociale, dérivant de la déchéance de l'homme, dût-il être, par certains publicistes, envisagé comme humiliant la dignité de l'homme et comme une insulte à la valeur du citoyen. — Le serment politique, non moins inviolable pour les princes que pour les sujets, lie la conscience comme tout autre promesse sermentale. Mieux vaudrait cependant abolir le serment politique, et même l'assermentation des fonctionnaires, que cette formalité ne rend pas plus fidèles.

Telle n'est pas la question du serment affirmatif déféré par les tribunaux. Il faut le maintenir comme le seul moyen d'arriver à la vérité sur des faits contestés et de motiver les sentences. Quant au droit accordé aux parties plaidantes de déférer le serment, pour éviter des abus fâcheux et prévenir des parjures, il faudrait procéder à l'assermentation avant les dépositions. Le magistrat qui défère le serment et en lit la formule, doit être un homme respectable : judex sit vir probus et religioni additus. Pour que le serment obtienne ses effets, il faut que les hommes appelés à témoigner aient le discernement pour apprécier les conséquences auxquelles ils s'exposent; qu'ils soient pénétrés de la présence d'un Dieu tout scient, juste rémunérateur.

Sans ces conditions n'a-t-on pas à craindre de voir les faux serments se multiplier; que peut affirmer l'individu ou n'ayant pas la conscience de l'acte qu'il va faire, ou imbu de maximes incrédules qui détournent la pensée de l'éternité.

A la suite de cette lecture sérieuse, il s'engage une discussion qui aboutit à une résolution unanime de tout mettre en œuvre pour prévenir l'abus du serment et pour rétablir une instruction préalable, qui n'aurait jamais dû être abolie. En conséquence, il est décidé de faire une démarche auprès des diverses sections de la Société d'émulation, dans le but d'arriver à une pétition générale dans ce sens, adressée au Grand-Conseil.

J'ai dû supprimer à regret des développements, des citations heureuses, qui donnent aux dissertations une haute valeur. Au lieu d'un corps paré des grâces du mouvement et de la vie, je ne vous ai présenté qu'un squelette: telle est trop souvent l'une des lois de l'analyse. Malgré l'imperfection de cette partie du rapport, vous ne regretterez pas, Messieurs, de vous être associés par votre attention à ce travail des esprits dans la section d'Erguel. En ces temps où les préoccupations matérielles prédominent, il est utile, il est bon que les hommes voués aux études philosophiques élèvent aussi la voix, pour rappeler à l'accomplissement de devoirs qui, en relevant l'homme à ses propres yeux, raffermissent la société humaine.

Les tribunaux prononcent le bannissement, c'était l'ostracisme chez les Grecs, qui se délivraient par ce moyen du mérite importun, l'exilium chez les Romains, qui frappaient par ce rude châtiment l'homme dans ce qu'il a de plus cher; peine chez nous, comme en France, appliquée dans un grand nombre de cas, et trop souvent d'une manière irréfléchie.

M. le pasteur Gobat, ému des suites dangereuses ou même de l'injustice de cette punition, s'attache à prouver qu'elle est trop forte pour les âmes d'élite, (on connaît les vers sublimes de Voltaire et le mot de Danton non moins sublime dans sa rude énergie) trop douce pour les âmes basses et corrompues, ne voyant là que l'occasion de vagabonder et de se perfectionner dans le vice et les désordres; immorale, en ce qu'elle envoie aux voisins, munis de lettres d'origine et d'autres actes de recommandation, des hommes tarés et galeux; peine

immorale surtout, lorsqu'elle atteint des personnes mariées; alors elle compromet l'union conjugale. Enfin, cette punition est illusoire, en ce que le banni, pourvu de bons papiers, trompant la vigilance de la police, passe et repasse à son gré la frontière.

Par tous ces motifs, l'auteur réprouve la peine du bannissement, sauf dans le cas où elle s'applique à des étrangers ou à des individus remuants, mécontents et disposés à la révolte. Ces deux cas exceptés, le bannissement devrait être interdit aux juges.

Relativement à l'éducation, nous n'avons à mentionner que trois travaux : un rapport succinct de M. Dupasquier, extrait de l'Essai historique des écoles de Montbéliard avant 1792, par M. le pasteur Tufferd; un mémoire de M. le directeur Friche sur les écoles normales; une composition de M. le pasteur Gobat sur l'importance du ministère dans les écoles.

M. Tufferd esquisse à larges traits l'ignorance et la barbarie du moyen-âge, alors que l'homme, obligé de se défendre contrel'homme, consacrait toute son énergie et ses ressources à multiplier les moyens de l'attaque et de la défense. L'instruction confinée dans quelques couvents n'apparaît au grand jour qu'avec l'organisation de la commune. Les campagnes étouffées sous le gantelet de fer de la main morte n'offraient que misère et ténèbres. C'est en 1300 qu'à Montbéliard apparaît la première école, sous la direction du chapitre de St-Mainbœuf, vraisemblablement destinée à former des novices. La réformation, à Montbéliard, comme ailleurs, exerce une utile influence sur l'instruction publique. Ainsi, en 1568, le duc Christophe organise avec le concours de Michel Toxites, et d'après les plans de Sturm, recteur du gymnase de Strasbourg, une école latine oû l'enseignement des langues était soumis à une méthode trop oubliée de nos jours, je veux dire, l'initiation des élèves aux lois de la composition des mots. Le développement et le goût des études avaient aussi donné naissance à l'art dramatique, si bien que, pour détourner

quelques élèves de se faire comédiens, il ne fallut rien moins que l'intervention du magistrat.

En 1598, le duc Frédéric, jaloux de créer à Montbéliard une académie, posa la première pierre de l'édifice destiné à cet usage, mais ce ne fut qu'en 1670, sous le duc Georges, que ce projet fut réalisé. En 1677, avec l'occupation française, ce haut enseignement disparut et deux capucins s'emparèrent des bâtiments de l'académie. On revint ainsi à l'ancienne école qui jusqu'en 1772 demeura une école purement philologique. Plus tard, on ajouta l'histoire, la géographie et les mathématiques. Vers la fin du dernier siècle, l'établissement devenant de plus en plus prospère comptait jusqu'à 153 élèves.

M. le pasteur Tufferd termine son intéressant travail par un aperçu sur l'instruction primaire née avec la réformation, mais jusqu'au temps actuel exposée à des abus et à des entraves de tout genre. Aussi, ajoute l'auteur, il appartenait à notre siècle d'organiser l'instruction. Les gouvernements qui se succédèrent cherchèrent à l'approprier aux besoins du peuple et à améliorer le sort des instituteurs. Espérons que, dans peu d'années, les résultats de l'instruction actuelle, bien réglée et fondée sur les véritables principes de la religion et de la morale, seront une des sources les plus fécondes de la prospérité publique, et qu'ils contribueront à l'accomplissement de tous les genres de devoirs.

M. Friche, dans son mémoire sur les écoles normales et la mission des instituteurs, s'occupe d'abord des écoles normales en général dont le but est de répondre aux besoins de notre époque dans les affaires scolaires. Il passe en revue les établissements de ce genre, en France, en Hollande, en Allemagne, en Suisse, depuis 1830; il expose les services qu'elles ont rendus et conclut par des faits et des chiffres que les écoles normales sont aussi nécessaires pour l'instruction primaire que les facultés pour les sciences et les lettres.

M. Friche détermine ensuite les caractères assignés aux écoles normales par les hommes d'école les plus distingués de nos jours, depuis Cousin qui pose comme conditions premières l'austérité et la pratique, Van den Ende et Prinsch, qui veulent que les écoles soient chrétiennes et non dogmatiques, Fellenberg et Werhli chez qui l'école représente la famille, Gautheg, opposé à cette opinion.

De là, l'auteur passe à l'école normale du Jura, qui a déjà formé 113 élèves régents, dont 77 catholiques et 36 réformés; l'école modèle compte 190 élèves sortis. Après avoir rendu justice à Neuhaus qui, dans sa loi, avait bien caractérisé l'esprit de cet établissement, à savoir : élever le niveau de l'instruction publique par des instituteurs capables, M. le directeur Friche compare l'ancienne organisation avec celle depuis 1854. Il indique les difficultés de la tâche, surtout avec le mode actuel, c'est-à-dire deux années d'étude, temps insuffisant pour changer des hommes, surtout dans les conditions où les élèves sont admis. Suivant les sujets et l'enseignement qu'ils ont reçu, tout est à faire ou tout à changer. L'école modèle, pour rendre de plus grands services doit être une pépinière d'élèves régents. On a essayé d'atteindre ce but depuis 1854, et on a réussi, puisque sur 14 élèves régents, 8 ont suivi les cours de l'école modèle ; et aujourd'hui celle-ci compte 30 élèves dont 19 se disposent à entrer à l'école normale proprement dite.

Après cette introduction, M. Friche aborde le fond du sujet, c'est-à-dire, ce que doit être une école normale pour remplir sa destination. Ce qui amène l'auteur à traiter de l'éducation. Trois moyens se présentent:

1° Le christianisme, base de toute éducation, qui doit pénétrer tout l'enseignement. Le directeur et les maîtres s'inspireront de son esprit, afin d'inculquer aux élèves, le dévouement, la charité, la tolérance. La religion, la langue, la pédagogie sont autant de cours où l'on aura occasion ou mission de développer ces principes.

Comme moyen d'éducation, l'internat présente la vie de famille, l'unité d'action, une autorité prépondérante et moralisatrice chez le directeur. La liberté aura ses limites pour

les élèves. Enfin, on les formera à l'ordre, à la propreté, à la modestie de l'esprit et du cœur, toutes choses difficiles à obtenir sans internat.

2° Censure mutuelle. Les élèves réfléchissent aux fautes commises dans la semaine, les avouent et discutent devant le maître : moyen cependant d'une application délicate. La censure au lieu d'être personnelle ou mutuelle, peut se faire d'autorité, c'est-à-dire, par les maîtres : ce qui se pratique actuellement sans inconvénient dans l'école.

3° Discipline mutuelle, faite par les élèves sous la surveillance du directeur, elle devient une application des cours moraux. Les élèves s'habituent ainsi à respecter l'autorité dans leurs égaux.

Plusieurs observations ayant été présentées sur ce dernier moyen, M. Friche donne des explications satisfaisantes. On choisit pour surveillant l'élève qui a le plus d'ascendant sur ses condisciples. Il a d'ailleurs des instructions positives. Il n'en est jamais résulté ni rixes, ni animosités.

Néanmoins, reprend M. le directeur Friche, il reste encore bien des difficultés à vaincre, surtout, si l'on considère ce qui existe et l'anarchie résultant dans les écoles par suite des lacunes de la loi. Il n'y a pas de programme arrêté; on n'a que des matériaux, et non une législation compacte et homogène. Il reste donc à examiner:

1° Ce qui a été [ait. Beaucoup de lois depuis 1832 à 1854; c'est un replâtrage. Le Jura, sous la période de 1850, a été mis dans une position inférieure à celle de l'ancien canton. Il a droit à deux écoles normales, l'une pour les régents, l'autre pour les institutrices, et à une école modèle. Or, on a mutilé la première et supprimé la seconde. L'école est remplacée par des bourses pour les futurs régents et les instituteurs de la partie réformée. Qu'arrive-t-il? Les jeunes gens se destinant à la carrière d'instituteurs vont, les uns à Neuveville, suivre un cours de deux ans au collége de cette ville, d'autres chez des régents ou dans un établissement réformé du Doubs. Les jeunes personnes se rendent, soit dans

des maisons religieuses où l'enseignement est souvent privé de bonnes méthodes, soit chez des régentes peu habiles et près desquelles les soins du ménage ont le pas sur l'école.

2º Ce qui reste à faire. Corriger et améliorer l'état actuel; rétablir l'école normale des filles; elle peut d'autant moins être refusée que pour la partie allemande du canton, une seconde école de ce genre s'établit; remplacer les bourses données aux régents par un bon institut pédagogique; pour répondre au but proposé, il devrait réunir les conditions suivantes : a) être placé dans un village à proximité de la ville; b) en bannir l'élément scientifique; c) y donner une éducation morale; d) avoir pour directeur un régent capable, secondé par une compagne laborieuse, intelligente; e) grand dévouement de la part d'un personnel peu nombreux; f) avoir des cours de trois ans, avec un règlement complet et un budget d'au moins 10,000 fr.

A l'appui, M. Friche représente la nécessité de ramener l'école normale aux besoins réels et bien compris de l'école primaire. Il expose la nature de l'enseignement élémentaire, la forme des ouvrages à adopter pour l'enfance et autres points importants sur la matière.

Le temps n'a pas permis d'entendre la lecture de tout le mémoire élaboré par l'habile directeur. Comme il importe de répandre le plus que possible des idées saines sur la nature et la mission des diverses écoles, la section de Porrentruy a émis le vœu que le travail de M. Friche fût imprimé sous le patronage de la Société d'émulation. Le sujet est assez important, et le travail de M. le directeur assez consciencieux, pour que nous espérions voir le vœu des sociétaires de Porrentruy réalisé.

C'est encore une matière qui se rattache à l'instruction publique, que la première partie d'une composition, qui sera terminée plus tard, de M. le pasteur Gobat, sur l'importance du ministère évangélique au point de vue civil et matériel.

Dans la partie de son travail déjà lue à la section d'Erguel, sur l'intervention du pasteur dans les écoles, M. Gobat prouve que les élèves dans les écoles n'avanceraient guère, que les régents s'endormiraient, que les commissions le plus souvent incapables de juger des examens scolaires, seraient rendues inutiles, si le pasteur n'était là pour stimuler, diriger, concilier, protéger.

Littérature, Philologie.

Enregistrons d'abord trois poésies: l'une, sur les saisons, est une gracieuse traduction d'Oehlenschloger, par M. Courvoisier; les deux autres, Mélancolie d'automne et Adieux à M. Viguet, sont de M. Krieg, poète avantageusement connu des sociétaires et toujours entendu avec un nouveau plaisir par ses collègues. Aussi, croyons-nous être approuvé par l'assemblée en demandant pour l'appendice l'impression des pièces indiquées au protocole de la section d'Erguel.

Nous croyons devoir placer sous cette rubrique deux compositions, moins littéraires quant au fond que par la forme, l'une et l'autre remarquables par un style riche et harmonieux.

Ce que je regrette du bon vieux temps, c'est le titre d'une lecture de M. Courvoisier, motivée par plusieurs assertions devenues presque des axiomes parmi nous ; que notre époque est de tous points préférable aux temps passés.

M. le ministre Courvoisier concède que notre siècle a ses grands avantages: la vie matérielle est plus facile, entourée d'un confort inconnu ci-devant; l'instruction est plus répandue; les mœurs même se sont adoucies.

Cependant si nous avons gagné à cet égard, à d'autres égards nous avons perdu : si l'on peut se féliciter de vivre en ce siècle plutôt qu'aux 16° et 17° siècles, il y a aussi lieu à regretter ces éléments puissants de vie sociale qui subsistaient alors et que nous avons perdus.

L'auteur, dans une esquisse imagée de l'état des nations modernes, nous les montre graduellement civilisées par le christianisme, principe nouveau et puissant dans ce monde,

base de tous les développements sociaux, souffle inspirateur de toutes les aspirations et des entreprises des peuples, au moyen-âge. Quels temps que ceux où les nations dominées par l'église et par la religion qui imprimait son sceau à toutes choses, marchaient, à la voix d'un moine, et sous la bannière de la croix, à la conquête des lieux saints, élevaient de magnifiques cathédrales, symbole de l'idée religieuse qui prévalait sur tout intérêt terrestre. Si le moyen-âge ne dominait pas la matière, ne traçait pas des routes hardies, s'il négligeait les améliorations extérieures, du moins, sa vie était rude et laborieuse; l'intérêt religieux absorbait toutes les âmes.

Encore à la réformation, le principe religieux est le mobile de tous les mouvements. L'Etat est chrétien, l'église est nationale mariée à l'Etat et le pénétrant.

Depuis la révolution française, tout est changé. Le principe religieux sans empire, est remplacé par l'oubli des intérêts immortels; les droits aux puissances matérielles passionnent les peuples; l'autorité surgit des masses, et à mesure que l'édifice social perd ses assises, les préoccupations matérielles étouffent toute poésie et les charmes qui l'accompagnent; elles brutalisent jusqu'à l'âme de l'adolescent. L'industrie est envisagée comme une espèce de sauveur et préconisée de toutes parts. Aussi, Chateaubriand ne pouvait s'empêcher d'exprimer ses inquiétudes sur l'impulsion imprimée à la société par les besoins et les appétits matériels envahissant les âmes.

La littérature qu'a-t-elle produit depuis 30 ans : théories et tableaux dégoûtants, en France surtout. En face de cette déchéance, conclut M. Courvoisier, ne devient-il pas urgent de ranimer dans la société le christianisme et, avec lui, l'heureuse synthèse des deux époques de l'autorité et de la liberté.

S'il nous était permis de nous associer à la vive et intéressante discussion soulevée à la séance d'Erguel par les considérations qu'avait développées M. Courvoisier, nous ferions observer que, dans le bilan des biens et des maux particuliers à chaque siècle, on reconnaît que certaines vertus sont, dans les âges suivants remplacées par d'autres; de même qu'aux anciens abus il s'en subsistue de nouveaux. L'humanité, dans ses transformations, ne suit pas une ligne droite, mais plutôt celle en forme d'hélice, le recul est apparent; le progrès réel.

L'idée religieuse prend aussi des formes diverses : le polythéisme des Perses ne ressemble pas à celui des Grecs. Au moyen-âge, la pensée religieuse se manifestait par les actes extérieurs, des constructions, des guerres mêmes; de nos jours, l'esprit du christianisme se révèle par la charité, génie céleste adoucissant toutes les misères, toutes les souffrances. Si les peuples ne se précipitent plus à la conquête d'un tombeau, les gouvernements européens proclament et font respecter l'exercice des cultes chrétiens à Jérusalem, conquête moins brillante en apparence que celle du moyen-âge, mais plus réelle et plus durable. Si l'on n'érige plus de ces dômes superbes, la charité multiplie les associations de secours mutuels, organise des asiles, des hospices. On ne verra plus de ces hôpitaux où les malades de toute espèce, même ceux atteints d'une maladie contagieuse, étaient réunis dans les mêmes salles et jusqu'à six dans un lit. Necker se plaignait d'avoir trouvé dans un lit de Bicêtre jusqu'à neuf vieillards enveloppés dans des linges corrompus.

On se plaint des révolutions fréquentes dont nous sommes presqu'encore les témoins. De nos jours, elles sont généralement provoquées par le désaccord entre les pouvoirs et la raison publique. Elles ont un caractère national. Au moyenâge, elles naissaient de l'oppression. La société avait-elle de si fortes assises, alors que, sans parler des guerres de 30, de 400 ans qui dévoraient la substance des nations, les luttes surgissaient partout, entre les grands et les rois, entre l'Eglise et les potentats, entre le seigneur et son voisin, entre les comtes et les villes, entre les privilégiés et les prolétaires; de temps à autre, le peuple des campagnes méprisé, bafoué,

opprimé (je ne parle que de la généralité, je sais qu'il y a des exceptions à concéder), se vengeait de ses dédains par l'insurrection et d'affreux massacres. La réformation ellemême n'a-t-elle pas enregistré l'insurrection sanglante des paysans, dont 50,000 furent écrasés sous la cavalerie des nobles, à Frankenhausen?

Oui, la révolution française a changé bien des choses. Car nous n'assisterons plus au triste spectacle décrit par la Bruyère: on voit, écrivait-il, certains animaux farouches, des mâles et des femelles répandus dans les campagnes, noirs, livides, et tout brûlés du soleil, attachés à la terre, qu'ils fouillent avec une opiniâtreté considérable. Ils se retirent la nuit dans leurs tannières, où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines. Vauban, Colbert, Fénélon, animés d'un vrai patriotisme, appelaient de tous leurs vœux l'accroissement de l'aisance publique. En voyant la France de nos jours, et comparant les biens et les maux engendrés par la révolution, ne conviendraient-ils pas que la somme des premiers surpasse la somme des derniers. Que ne pourraiton pas ajouter sur la différence des institutions, sur les mille abus dont aujourd'hui on a peine à comprendre l'existence et que flétrirait la presse avec ses mille voix. L'aisance générale excite, il est vrai, les appétits matériels, mais elle prépare aussi les voies à la civilisation; le peuple qui souffre, qui a faim, prête peu une oreille attentive aux vérités qu'il importe à l'homme de connaître et de pratiquer, alors le besoin de la vengeance étouffe dans les cœurs les bons sentiments. Loin de nous la pensée de vouloir justifier toutes les tendances actuelles; nous avons voulu simplement faire entendre que le dix-neuvième siècle peu paraître moins vermoulu qu'on ne le suppose, lorsqu'on ne l'envisage que sous l'une de ses faces. Du reste, qui ne partagerait pas les conclusions de M. Courvoisier sur la nécessité de réveiller sans cesse au sein des masses l'esprit chrétien, base et couronnement de la société humaine.

Après cette digression jetée en passant et que l'assemblée

voudra bien pardonner, abordons la composition de M. le pasteur Krieg, ayant pour titre : Idéalisme et paternité.

Après avoir signalé les écarts où peuvent tomber les imaginations s'abandonnant à la recherche du beau idéal, M. le pasteur présente comme redressement de ces écarts et remèdes aux maladies de l'âme surexaltée, le travail et l'accomplissement des devoirs imposés à l'homme dans la famille.

Comme point de départ de sa thèse, M. Krieg établit les deux tendances extrêmes de l'homme, marquées par l'idéa-lisme et le matérialisme, deux pôles opposés, dont la conciliation serait indiquée par la paternité.

L'idéalisme ici dépeint n'est pas le système de philosophie dont le point culminant est la négation de la matière, systême érigeant le moi en tribunal de dernière instance, mettant l'homme à la place de Dieu, se sublimant à travers les matérialistes, Descartes, Kant, Fichte, jusqu'au système absolu de Hégel, qui l'achève. L'idéalisme que M. Krieg a en vue, c'est une tendance de l'esprit et du caractère, tendance des âmes nobles qui détachent leurs regards des réalités présentes et ont soif de l'infini ; c'est la recherche de l'infini ; c'est la recherche de l'idéal, un état de l'esprit qui fait abstraction du monde sensible et qui se dédommage des imperfections terrestres dans la contemplation de l'idée pure. L'idéalisme défini par M. Krieg est donc un amour de la perfection, la recherche de l'absolu, qui existe en lui-même et devient accessible à notre imagination, le grand explorateur du monde idéal.

Cela posé, M. Krieg considère les diverses espèces d'idéalisme: ainsi, dans les arts l'idéalisme cherche le beau; l'unité de l'idée et de la réalité; alors l'imagination crée des formes plus parfaites que celles de la réalité, et rassemble sur un même objet les traits épars du beau. Au lieu de copier la nature, comme le daguerréotypeur, le génie de l'artiste va comme un aigle, droit à l'idéal.

L'idéalisme du poète domine les autres sphères de l'art,

soit que, dans son langage divin, il peigne la nature ou décrive les émotions de l'âme.

En religion, l'idéalisme c'est la contemplation des perfections de l'Etre infini; en morale, une aspiration à la perfection, dans la conduite et les sentiments; en politique, le rêve, depuis Platon à Cabet, d'une société parfaite, assurant à ses membres, liberté, égalité, bonheur.

Mais l'idéalisme si beau, si nécessaire à une vie non aplatie et commune, a ses excès et ses dangers. Le scepticisme traînant après lui l'indifférence religieuse et un panthéisme vaporeux; l'exagération dans des théories sociales, réprouvées par l'expérience, les déceptions cruelles, le désespoir et enfin le suicide : tels sont les périls auxquels s'exposent les âmes trop portées à la solitude et dédaignant la réalité pour vivre dans le monde idéal entrevu par leur imagination.

Quoique l'idéalisme ait, comme le mot réalisme, ses excès et ses dangers; quoique ses excès aient puissamment contritribué à la décadence de la société moderne et formé une génération de *Rénés*, esprits chagrins, orgueilleux, inutiles, sauvages et blasés, il n'en demeure pas moins une tendance sublime de l'esprit; mais ses erreurs sont d'autant plus funestes: corruptio optimi pessima.

A l'idéalisme outré, maladif, M. Krieg oppose la paternité, comme source de sentiments vrais et de saine poésie.

La Bible, les poëmes des anciens, la poésie française classique, si pure dans ses descriptions des joies de la famille, Hugo et Lamartine, ces princes de l'école romantique, fournissent de sublimes peintures de la paternité. Preuve qu'elle offre à l'imagination une vaste carrière, par le fait que l'enfant est un être immortel dont les destinées sont incommensurables. Par lui, la pensée est ramenée, non pas sur une vaine abstraction, non pas sur les chimères dont se repaît l'idéalisme des rêveurs, mais sur une créature visible, objet des espérances, de la joie et des affections d'un père. L'amour paternel donnant à l'homme, d'après l'expression de V. Hugo,

un cœur de lion, et s'ennoblissant en proportion de la grandeur d'âme, a l'avantage d'enchaîner à la vie pratique et de remplacer le rêve par le travail, l'égoïsme par le dévouement, la tristesse et la pensée du suicide par les douces joies qu'apporte au cœur la vue d'enfants gais et folâtres, offrant de toute part leur jeune âme à la vie et leur bouche aux baisers.

De ce tableau des joies de la famille, gracieux comme l'enfance, où respirent toute l'âme d'un poète et la tendresse d'un bon père, M. Krieg passe à la conclusion que l'homme n'est complet que lorsqu'il est père: car si la paternité est accompagnée des douleurs qui mûrissent le caractère, elle arrache l'homme à une existence indolente et futile. La voix réelle qui éprouve est préférable aux voix imaginaires et puériles de celui qui ne vit que pour soi.

Attacher l'homme à la famille et combattre certaines tendances à l'isoler pour le livrer en définitive à un égoïsme décevant, tel est le double but que M. Krieg nous semble s'être proposé.

Vous connaissez, Messieurs, l'ingénieux travail de M. Parrat sur la langue simplifiée. Déjà des philosophes, des rhéteurs avaient entrepris de composer un langage laconique, réduit à sa plus simple expression, pour servir de lien entre les académies savantes. Ce problème difficile était demeuré irrésolu. M. Parrat en a trouvé, sinon la dernière, du moins l'une des solutions. Le matériel de la langue arrêtée par lui se compose de 250 radicaux ou mots primitifs, y compris un nombre restreint d'affixes ou de préfixes, dont la combinaison suffit à l'expression des pensées. Tel fut le succès que le jour même de l'apparition de son opuscule, M. Parrat recut plusieurs lettres de félicitation, et même, si nous sommes bien informé, une épître en vers, écrites dans son idiome. M. X. Kohler, notre président, après plusieurs essais heureux, entretint la section de Porrentruy de la création dont il s'agit. Il lut et commenta l'opuscule de M. Parrat et la correspondance échangée avec lui à ce sujet. Après un exposé rapide

et lumineux des avantages et des imperfections de la langue simplifiée, il conclut à l'utilité qu'offre le système. Quant à la méthode en elle-même, quoique très-ingénieuse, elle est d'un usage plus difficile qu'il ne semble au premier coup-d'œil. Cependant, il y a là une idée féconde qui pourrait être utilisée dans l'enseignement. Au lieu d'insister d'une manière exagérée sur les règles grammaticales, chose abstraite et d'un difficile accès aux jeunes intelligences, ne vaudrait-il pas mieux, d'après les conseils du père Girard et d'autres grands maîtres, s'occuper de la composition des mots. Pour les écoles primaires, on pourrait faire un recueil des radicaux français avec la liste et la valeur des préfixes et des affixes. Ce serait un livre peu coûteux et incontestablement très-utile. Dans les colléges, où il importe de marcher vite et bien, l'étude plus développée des vocables, déjà recommandée par Camerarius, produirait économie de temps et des résultats certains. L'opuscule de M. Parrat répandu et êtudié peut mettre sur la voie d'un enseignement plus uniforme, soit dans les écoles primaires, soit dans les établissements du second degré.

Sciences physiques et naturelles.

M. Courvoisier, dans un travail sur le premier et le quatrième jour de la création, a tenté de concilier l'idée de la création de la lumière au premier jour avec l'apparition des astres au quatrième.

Il développe l'idée que la première lumière qui éclaira le globe était une lumière propre à la terre et dont les restes seraient la lumière phosphorescente. Cette lumière doit avoir été très-considérable et très-intense, répandue également sur tout le globe pour produire la végétation luxuriante, actuellement fossile, que l'on découvre jusqu'à la terre de Bassin et à l'île de Melville. M. Courvoisier croit qu'à une époque reculée, la terre était un soyer de lumière et de chaleur, sous l'influence desquelles se forma le noyau du globe (minéraux incandescents), puis une atmosphère opaque semblable à un

nuage immense qui enveloppait la terre; que, sous cette atmosphère, chaude et lumineuse (semblable peut-être au cercle de Saturne) se développa une végétation plus que tropicale, par exemple, des fougères grandes comme des chênes; qu'enfin, après une nouvelle perturbation au quatrième jour, cette atmosphère opaque fut absorbée, devint transparente et laissa voir les astres du firmament.

Pour élucider son hypothèse, M. Courvoisier compare la formation successive de notre globe à l'œuf, d'abord masse combinée où l'on n'aperçoit encore aucun des organes qui doivent en sortir, puis le jaune se distingue du blanc, sous la protection et la nutrition duquel se développe le petit oiseau qui finit par rompre la coquille et le monde extérieur apparaît à ses yeux. Le jaune serait la masse métallique en fusion; le blanc l'atmosphère protectrice, la rupture de la coquille enfin l'apparition du firmament.

A Bienne, M. le docteur Lanz ayant lu l'histoire d'une somnambule malade, âgée de 17 ans, histoire qu'un médecin avait consignée dans un journal médical de Saxe, en 1858, se livra à une dissertation sur le somnambulisme et il conclut que cet état anormal du corps est loin de produire sur l'action de l'âme les effets merveilleux que lui attribuent même des hommes versés dans les sciences médicales.

L'apparition d'une volée de buses aux environs de Delémont, dans la soirée du 30 août, a paru à M. Bonanomi un phénomène assez intéressant pour qu'il en recherchât la cause. Il attribue ce fait à la chute des neiges dans les petits cantons: ce qui aurait obligé ces oiseaux à se diriger vers un climat plus doux. M. Bonanomi se fonde sur l'observation d'un savant naturaliste, à savoir que la constitution des oiseaux carnassiers ne leur permet pas de faire des voyages lointains.

Les études géologiques sont encore l'objet des occupations de plusieurs sociétaires. M. Greppin à Delémont, MM. Hisely et Gilliéron à Neuveville, poursuivent leurs recherches, tandisque M. le pasteur Grosjean explore les rives de la Birse,

et enrichit nos recueils de ses découvertes. Il a communiqué à la section d'Erguel un travail sur le portlandien, dont voici les résultats.

Le portlandien forme à une profondeur immense la base ou le fond de la vallée de Tavannes. Sur ce terrain, on trouve d'abord le sidérolitique. Il affleure au pied de chacune des deux montagnes qui encadrent la vallée. Dans quelques localités, le sidérolitique est remplacé par des sables quartzeux vitrifiables.

Sur le sidérolitique, on voit des marnes marines, marnes noires, marnes à feuilles; dans les environs de Court, celles-ci renferment quelques traces d'asphalte.

Ensuite vient une couche de molasse, d'une grande puissance: molasse friable, molasse coquillière (Muselfund stein). Celle-ci renferme de nombreux fossiles, des débris d'huitres et surtout de poissons: tels que dents de Synales, carcharias, emipistrissera, cornes-noé, &c. Tous les fossiles que M. le pasteur a trouvés jusqu'ici dans cette couche sont marins.

Sur la molasse se trouve une couche nymphéenne (groupe fluvio-terrestre de Greppin) avec des hélix, des planorbes et des hyménées, dont quelques exemplaires provenant de Sorvillier, station riche, ont été mis sous les yeux des sociétaires. La couche nymphéenne forme la majeure partie du sol de la paroisse de Tavannes; de là, les terres fossiles propres à la culture des céréales, et les terrains calcaires favorables à la production de l'esparcette.

Dans la partie inférieure de la vallée, soit la paroisse de Court, le nymphéen a été ablutionné à peu près entièrement, et la molasse mise à découvert; de là, un sol peu favorable à la culture des céréales, mais favorable à celle des légumes et du trèfle.

La partie moyenne, soit la paroisse de Bévillard, participe à ces deux natures du sol.

Deux collines au nord de Sorvillier se présentent comme de respectables témoins de l'ancien état de la vallée et nous offrent encore, sur le sol nymphéen, une couche de molasse d'environ 20 pieds de puissance, et sur celle-ci une nouvelle, mais faible couche de calcaire d'eau douce. La faune et la flore de ces deux couches supérieures n'ont pas encore été examinées scrupuleusement par M. Grosjean.

Ne serait-il pas permis de croire que ces deux couches parfaitement stratifiées se sont étendues autrefois plus au large dans la vallée et qu'elles ont été ablutionnées? Des recherches ultérieures pourront peut-être en découvrir quelques lambeaux dans la partie supérieure de la vallée.

M. X. Kohler a soumis aux sociétaires de Porrentruy la 1^{re} partie de l'Essai orographique jurassique de J. Thurmann, imprimé par l'Institut genevois. L'assemblée, en prenant communication de cet ouvrage, a émis le vœu de voir publier dans le Jura le 1^{er} chapitre: Esquisse historique sur la géologie du Jura. Ces pages intéressantes sont entre les mains de peu de personnes, vu la difficulté de se procurer les Mémoires de l'Institut; elles sont cependant de nature à être lues avec plaisir par la plupart des sociétaires. Elles seront même lues avec intérêt par un grand nombre de personnes en dehors de la Société.

Comme ces pages seront pour le Jura le complément du docteur Rodolphe sur les savants naturalistes suisses, nous pensons qu'il serait convenable de prendre des arrangements avec l'imprimeur, afin que l'opuscule pût être tiré à part et mis en vente.

M. Kohler, en insistant sur le mérite des productions de M. Thurmann, vous a présenté une publication récente sur la géologie du Haut-Jura, par M. Etallon, professeur à Gray. Celui-ci a pris pour point de départ, les travaux antérieurs de MM. Thurmann, Gressly, Marcou. L'auteur estime que le Haut-Jura est une station remarquable, puisqu'il y a découvert 912 espèces de fossiles.

Les télégraphes électriques jouent un rôle trop important dans l'économie sociale pour que la section d'Erguel n'entendît pas sans un vif intérêt la notice historique sur la télégraphie, par M. Morlet. Dans un résumé succinct, il énumère

les moyens pour correspondre à de grandes distances, mis en œuvre, depuis les premiers temps jusqu'à nos jours. A mesure que l'on découvrait les merveilleuses propriétés de l'électricité, on arrivait à l'idée de les employer comme moteur dans la télégraphie. Ainsi, en 1774, Lesage, savant français, établi à Genève, Lhomond en 1784, Sylva en 1796, construisirent des télégraphes ayant 24 fils conducteurs, armés de boules de moelle de sureau, correspondantes aux lettres de l'alphabet. Lorsque le Suédois Oesterd eut, en 1819, reconnu l'effet du courant électrique sur l'aiguille aimantée de la boussole, Richié et Alexandre d'Edimbourg eurent l'idée de se servir de ce courant pour forcer l'aiguille à s'arrêter sur les lettres de l'alphabet. Pour arriver aux appareils modernes, il fallait que Ampère et Arago eussent découvert le moyen d'aimanter le fer doux, et le Suédois Schveitzer celui de fortifier l'électro-aimant. Dès lors, Morse en Amérique, et Weasthone en Angleterre firent des applications de ces principes. Morse doit avoir découvert en 1832 son système, adopté aux Etats-Unis depuis 1843. C'est celui qui est établi en Suisse. M. Morlet, a complété sa notice en décrivant les appareils Morse, et les télégraphes de Weasthone, de Briquet (système français), de Steinheil (système allemand), et de Rain.

Intérêt public, Industrie.

Le cadre compris sous ce double titre s'agrandit chaque année: indice d'un progrès réel et augure de nouveaux développements réservés à notre association. Ceux qui pourraient craindre de voir les préoccupations matérielles envahir les séances se rassureront en voyant qu'à l'intérêt public se rattachent de hautes questions sociales, des vues généreuses et inspirées par une philanthropie bien comprise, venant en aide aux gouvernements pour combattre le paupérisme ou pour amoindrir les effets des crises commerciales et industrielles, si souvent renouvelées.

A ceux qui voudraient prévoir un abaissement dans les travaux multipliés concernant l'industrie, nous répondrons qu'aujourd'hui l'industrie et la science ont des rapports si intimes que la première, si elle n'est éclairée, dirigée par la science qui est devenue sa sœur en quelque sorte, s'expose à des mécomptes et à de pénibles déceptions. L'industrie part des faits; la science en les analysant, fournit des moyens de persectionnement et d'économie. L'agriculture elle-même que devient-elle, si la chimie et les observations des géologues ne lui prêtent un concours dont l'utilité, disons même la nécessité, devient de plus en plus manifeste? Naguère, n'avez-vous pas entendu M. le pasteur Grosjean indiquer les terrains propres aux diverses cultures? Qui de vous, Messieurs, n'a pas compris les avantages que retireraient les agriculteurs, si ces notions étaient plus répandues? Honneur donc à la science qui se met au service de l'industrie, la plus indispensable.

Nous allons grouper les travaux qui relèvent, comme nous le disions tout-à-l'heure, de la bienfaisance de cette tendance caractéristique du XIX° siècle à soulager les classes souffrantes.

A la réunion de l'année dernière, M. le pasteur Bernard a soulevé la question sur les avantages que procurerait la fondation, à l'ancienne abbaye de Bellelay, d'une maison de travail pour les ouvriers valides, mais paresseux et à la charge de leurs communes, et, pour les vieillards, d'un hospice, où toutes les communes du Jura pourraient placer leurs ressortissants des deux catégories.

M. Scholl a soumis cette question à la section de Bienne. L'assemblée d'accord sur l'opportunité de la création dont s'agit, a été d'avis qu'il faudrait, au préalable, obtenir du gouvernement une autorisation. Elle a reconnu que le Jura a le droit de réclamer le concours de l'Etat, pour organiser dans cette partie du canton un établissement à l'instar de celui de Thorberg.

Elle a enfin décidé qu'un projet détaillé serait demandé à l'auteur de la motion.

M. Scholl a présenté à son tour des considérations sur la mendicité, sur les causes de l'indigence, sur les moyens d'y remédier. En regrettant de n'avoir pas vu consigné au protocole des séances, le travail de M. le président, nous ne pouvons que nous associer au vœu de nos collègues de Bienne que M. Scholl veuille bien s'occuper ultérieurement d'une question qui intéresse à un si haut point le pays tout entier.

A Porrentruy, M. Durand a entretenu la section de Porrentruy d'un rapport sur le congrès international de bienfaisance et sur la réponse à faire à la Société genevoise d'utilité publique, qui demandait à notre Société d'émulation de se mettre en rapport avec Genève, agence auxiliaire de celle-ci pour la Suisse française. D'après l'exposé de M. Durand, le but de l'association internationale de bienfaisance est de se mettre en rapport avec les hommes qui s'occupent des grandes questions humanitaires. Elle comprend trois sections: bienfaisance, éducation, réforme pénitentiaire. Elle s'occupe surtout du paupérisme. Deux réunions générales ont déjà eu lieu à Bruxelles et à Francfort. L'agence internationale tend à faire des diverses sociétés utilitaires de tout pays, des membres de la grande Société européenne. Pour ce qui nous concerne, M. Durand pense que la Société jurassienne ne peut que gagner à ces relations ; elle ne pourrait qu'y puiser d'utiles renseignements. Une seule difficulté se présente : les obligations des membres sont assez étendues. Parmi cellesci, entre autres, figure une cotisation de 10 fr. par an. Il est donc important de savoir si la Société jurassienne, en répondant à la demande de Genève, sera envisagée comme un corps moral, payant une seule cotisation, ou si chaque membre doit le faire. S'il faut l'entendre dans le premier sens, rien ne s'opposera à une réponse affirmative. Au reste, le bureau consultera l'assemblée générale à cet égard. C'est donc une question dont vous aurez, Messieurs, à vous occuper, à moins que vous ne jugiez plus sage d'en délibérer dans les sections

et de transmettre vos instructions au bureau central. Pour mieux vous laisser apprécier les grands services que peuvent rendre les associations de bienfaisance, je dirai seulement, d'après une brochure communiquée par M. Gerson à l'une des réunions de Bienne, que si, à Londres, on eût construit dans tous les quartiers, des maisons, comme celles bâties aux frais de la Société philanthropique pour les ouvriers, on eût annuellement épargné 23000 vies. De tels faits parlent plus haut que tous les discours. M. Gerson vous entretiendra du projet élaboré par lui d'une association à laquelle les industriels de la ville de Bienne et des environs pourraient prendre part.

Au siècle dernier, Bienne et la Prévôté possédaient des Sociétés économiques. Dans l'indication des monuments de leur activité, M. Scholl mentionne des descriptions topographiques de Bienne, d'Erguel, de la vallée de Moutier, un essai sur la meilleure méthode pour l'éducation du paysan par M. Marchand, en 1764, essai qui a été couronné, un mémoire sur l'agriculture de la montagne de Diesse par le sieur Giauque habitant et laboureur de ladite montagne. Ce travail a paru en 1760.

Quel est le salaire des ouvriers employés à l'extraction du fer dans les travaux, sous la direction de M. Bonanomi? Par des extraits de sa comptabilité, il a établi que onze de ces hommes travaillant 25 jours par mois et 10 heures par jour, ne gagnèrent chacun en moyenne que 630 fr. 56 par an et 2 fr. 10 par jour. Un ouvrier robuste et actif, avec 12 heures d'un travail assidu, arrive à 935 fr. 42 par an, soit 3 fr. 12 par jour. Ces observations sont confirmées par M. Quiquerez. Par des calculs différents, ce dernier s'est convaincu que les ouvriers mineurs ne gagnent que 2 fr. par jour, et rarement on rencontre dans ces rudes travaux, des hommes dépassant l'âge de 50 ans.

Quels sont les inconvenients ou les avantages des lois qui servent à entraver l'usure et leur effet sur la moralité et l'économie d'un pays? Cette question a été traitée par M. Eugène Petitpierre, banquier à Couvet, dans un travail lucide et presque sous forme d'aphorismes.

M. Petitpierre rapporte qu'à Neuchâtel, il n'existe point de code de commerce; on s'en tient encore aux anciens points de coutume sur cette matière. Le point de coutume du 4 juin 1709, portait : de tout temps, suivant la coutume de Neuchâtel, il n'a été permis de stipuler, tant dans les obligations reçues par les notaires de ce pays, que dans les billets de mains privées, l'intérêt du capital à raison de 5 % par an et au-dessous.

Cette coutume ou loi en restreignant les exigences des prêteurs a contribué à l'aisance générale du pays.

Comment admettre que la liberté d'élever le taux de l'intérêt puisse avoir pour résultat de l'abaisser?

L'argent est une marchandise sujette aux variations de hausse ou de baisse; l'émission du numéraire est limitée; tandis que la taxe et les besoins vont croissant, si le nombre des emprunteurs dépasse celui des prêteurs, et si certaines industries permettent d'emprunter à de gros intérêts, les petits commerçants et les agriculteurs sont exposés à ne pas pouvoir trouver facilement des emprunts.

D'une autre part, la liberté d'intérêt enrichit le capitaliste; livre au monopole des riches l'industrie et le commerce et préjudicie par conséquent à l'aisance générale; enfin, l'usure devenant légale cesse d'être envisagée comme immorale.

Les partisans du taux illimité, en se persuadant que par là on empêcherait bien des gens de tenter des entreprises imprudentes et que l'on arrêterait la concurrence, qui gâte les métiers, font un raisonnement égoïste puisqu'ils écartent des affaires les hommes capables et honnêtes mais sans capitaux; d'ailleurs, ils oublient que l'emprunteur doit avoir aussi des garanties contre les remboursements, car un négociant en détresse offre 2 ou 3 p. % d'intérêt de plus.

Voilà autant de considérations en faveur de la fixation légale du taux.

Le Piémont fait l'expérience de la liberté du taux ; mais le

résultat est que l'argent est plus cher en Piémont que partout ailleurs ; on donne jusqu'à 12 p. %.

Les sociétaires d'Erguel reconnaissants pour cette communication ont décidé de proposer à l'assemblée générale, M. Eugène Petitpierre comme membre honoraire de la Société.

Une question neuve a été examinée par M. le pasteur Grosjean : quelle est la valeur de l'eau, non comme boisson, ni comme moyen curatif, mais appréciée par des chiffres?

Pour la résoudre, le savant naturaliste a calculé la surface occupée par la Birse et ses affluents dans la vallée de Tavannes. Il l'évalue à 30 journaux dont le rendement serait de 15,000 francs par are, si cette superficie était des terres, soit 50 fr. le journal. Les eaux occasionnent donc une perte de 1500 fr.

Quels produits offrent ces eaux en compensation de cette perte? Elles servent à l'irrigation de 50 journaux de prairies, dont la mieux-value peut, sans exagération, être portée à 10 fr. le journal. Elles font marcher 14 moulins, 12 scieries, 2 fabriques d'ébauches, 7 battoirs, 1 huilerie, 1 martinet, 2 moulins à raper le tabac, 1 ou 2 ateliers de pierristes;

La valeur de ces usines peut être estimée à Fr. 6,720 »» On y pêche chaque année des truites évaluées à environ 2,000 Irrigation des prairies. 500 »» . Fr. 9,220 » Détail: Chaque moulin. 150 D Fr. scierie. 200 »» D fabrique d'ébauches. 800 »» D battoir. 60 DD D Autres établissements 200 00

Cette somme offre un boni de 7,720 fr. sur le produit des 30 journaux; ainsi l'eau courante produit le sextuple de ce que produirait la même surface en terre. Cette valeur aug-

menterait beaucoup, si les eaux étaient utilisées comme elles pourraient l'être.

La section de Neuveville nous informe que la fabrication du coke de tourbe à St-Jean, obtient, par des procédés ingénieux, un degré de perfection inconnu jusqu'ici. On en tire quantité de produits dérivés d'une grande utilité pour le commerce et l'agriculture.

Des détails sur les procédés mis en œuvre par M. Roy eussent été les bien-venus.

A la liste de ces travaux, ajoutons quelques aperçus de M. Dupasquier à propos du Rapport sur la 3° exposition de l'industrie suisse.

Ce travail offre un vif intérêt. On est frappé de la prodigieuse activité que présente l'industrie suisse, occupant l'un des premiers rangs en Europe. Les groupes offrent des variétés nombreuses. Tous les rapports spéciaux, trois surtout, ceux de MM. Quiquerez sur les matières premières, Blanchet sur les articles cuir, Bolley sur les industries basées sur la chimie, sont frappés au coin de la science.

Après avoir indiqué les noms des industriels jurassiens, ou médaillés ou ayant reçu des mentions honorables, nombre considérable en vue des exposants, M. Dupasquier ne peut cependant se dissimuler qu'on éprouve un sentiment pénible, en voyant le peu de variété qui règne dans les industries du Jura, et les lacunes considérables qu'elles offrent. Ainsi, la partie sidérurgique y figure comme la première de toute la Suisse, il est vrai, mais l'abondance du fer est due au sol et nous ne voyons dans le Jura aucun établissement pour le mettre en œuvre, aucune usine pour la fabrication des machines, des grands outils etc.

Les argiles sont excellentes, la terre de Bonfol renommée au loin; nous demeurons tributaires de l'étranger, non-seulement pour les poteries fines, mais pour une partie des poteries ordinaires, pour les poëles à chauffer.

Le Jura renferme du calcaire en grande quantité, mais il n'a aucune fabrique de ciment et de chaux hydraulique; et cependant un bel avenir est réservé à cette industrie. La société ne devrait-elle pas demander à M. Gressly des renseignements sur les couches de terrain propres à ce genre de fabrication? La tannerie de Porrentruy avait jadis uue grande extension; aujourd'hui le Jura échange avec perte ses cuirs verts contre des cuirs préparés.

Serait-il impossible de recréer cette industrie? Ne seraitce pas le cas d'appeler l'attention sur la culture du chêne, dont l'écorçage produit un bon revenu? Le rapporteur signale encore d'autres industries qui manquent au pays, quoique faciles à y implanter: la passementerie, les petites soieries, le tressage de la paille et autres de ce genre. Ne pourrait-on pas faire quelques essais à l'hospice du château et apprendre aux enfants des métiers utiles?

Une discussion suit cette lecture. M. Marchand répondant aux désidérata du rapporteur donne des détails intéressants sur la matière. Quant à la mise en œuvre du fer dans le Jura, pour les grandes pièces, la fabrication des machines, il ne croit pas la chose possible, vu les frais exorbitants que cela entraîne, frais hors de proportion avec les ressources du pays. Quant à la poterie de Bonfol, quant à la fabrication des poêles, l'amélioration désirée est praticable. A ce sujet, M. Marchand cite des négociations entamées par lui à Zurich aux fins de placer des jeunes gens du pays chez un fabricant de poêles, qui connaissait très-bien les qualités supérieures des argiles de Cornol et de Bonfol. Quant aux tanneries, il est d'avis que l'on pourrait obtenir de grands résultats par la culture du chêne; mais il faudrait décider les communes dont le sol s'y prête, car cet arbre est capricieux, à affecter une certaine étendue de terrain à des chênaies. Ce serait le cas pour une partie du finage de Bonfol; mais il importerait de vaincre la répugnance des communes à voir un sol improductif, un certain nombre d'années, quoiqu'à la fin les produits fussent de nature à compenser amplement les sacrifices. Si, dans l'Ajoie, quelques communes pouvaient se résoudre à faire des plantations de chênes, il est certain que la tannerie pourrait se relever. Les forestiers pourraient donner d'utiles conseils à cet égard. En attendant, il serait bien de reproduire dans le journal du pays des extraits de la brochure de M. Blanchet sur la culture du chêne, et les bénéfices qu'elle procure.

L'assemblée remercie M. Marchand de ces renseignements d'un haut intérêt.

Relativement aux beaux-arts nous n'avons qu'à mentionner la motion soulevée à la section de Bienne par M. le docteur Blœsch de traiter à la réunion générale le projet de l'organisation de la musique du Jura.

Résolutions émanées de la Société. — Dons. — Relations scientifiques.

Nous ne croyons point devoir revenir sur les résolutions émanées de la Société. Elles sont consignées dans le relevé des travaux. La plupart d'ailleurs seront soumises par leurs auteurs à vos délibérations.

La Société a reçu cette année quelques dons pour sa bibliothèque, des médailles, des fossiles, pour être déposés dans les collections de l'Ecole cantonale.

Les relations avec les sociétés savantes et de bienfaisance se sont continuées et même accrues; nous avons pu en juger par les correspondances qu'entretient notre honorable président. Toutes témoignent des sympathies et de la bienveillance dont la Société d'émulation du Jura jouit en Suisse et dans quelques contrées voisines.

Messieurs et chers collègues,

J'ai terminé ma tâche en m'efforçant de reproduire aussi fidèlement que possible et sous une forme simple et trop peu attrayante l'esprit et le sens des travaux et l'activité des diverses sections. Que faut-il conclure de l'ensemble de cet exposé?

Vous avez pu remarquer que cette année, nous avons été, la section d'Erguel exceptée, sous certains rapports, moins heureux que précédemment.

Ce fait s'explique sans peine et trouve son excuse dans les circonstances.

Les années du renouvellement des autorités cantonales, quoique s'écoulant sans de grandes agitations, ne laissent pas d'exercer une certaine influence sur la marche des Sociétés vouées au progrès intellectuel. En second lieu, l'incertitude qui pèse sur les établissements d'instruction publique n'est point de nature à encourager les sociétaires agrégés au corps enseignant. Le provisoire tue le présent, sans bénéfice pour l'avenir. Telles sont les causes principales qui ont, je ne dirai pas diminué l'intérêt que vous portez à la Société, mais entraîné des distractions, des préoccupations, qui heureusement ne seront que momentanées. Le calme dont nous jouissons, en permettant à chacun de reprendre ses études de prédilection, nous permet aussi d'augurer un concours d'autant plus actif que de nouveaux horizons s'ouvrent aux esprits. Jusqu'ici, les questions d'utilité publique sont demeurées, pour ainsi dire, à l'arrière-plan. Aujourd'hui elles s'élargissent, elles exercent sur le développement de l'humanité une action si puissante qu'il y aurait imprudence à ne pas leur accorder la place à laquelle elles ont droit.

D'ailleurs, le Jura se connaît-il lui-même? A-t-on suffisamment étudié les ressources renfermées dans son sein, et offrant à l'industrie et aux exploitations des aliments trop peu appréciés. Aujourd'hui, il n'est plus permis de fouler avec indifférence le sol, ni de rester étranger au mouvement industriel qui se manifeste de toute part.

Ne craignons pas de multiplier, d'accueillir à cet égard les données aussi humbles qu'elles puissent paraître. Dans ce qui contribue au bien-être de tous, rien n'est petit, tout à son utilité et son mérite. Les grandes expositions industrielles accueillent les produits des métiers les plus ordinaires et ces objets modestes ne déparent pas ceux qui brillent par la richesse, par l'éclat du luxe; tous enfants de la même famille, ils sont tous dignes d'intérêt.

L'agriculture, dans le Jura, il faut le reconnaître, réclame les perfectionnements introduits ailleurs par l'expérience aidée de la science. L'accueil fait, dans toutes les sections, aux travaux sur cette industrie nourricière, n'est-il pas une invitation pressante aux sociétaires plus spécialement occupés d'agriculture de communiquer les résultats de leurs propres essais, ou de leurs observations, ou des connaissances puisées dans les ouvrages, sur cette industrie, redisons-le, que la science élève jusqu'à elle. Vous avez pu, Messieurs, en juger par le remarquable mémoire de M. le pasteur Grosjean sur les couches de la vallée de Tavannes.

Cette variété dans les aperçus et les travaux constitue essentiellement l'esprit d'une Société d'émulation, ouvrant à la pensée toutes les voies, encourageant toutes les aptitudes, recueillant, s'appropriant toutes les conquêtes accomplies dans les domaines sur lesquels s'exerce l'activité du génie humain. Les Sociétés d'émulation, en même temps qu'elles groupent en un faisceau solide les forces d'un pays, qui isolées souvent se méconnaissent elles-mêmes, répandent sur la vie de nouveaux attraits. Qui de nous ne sort des séances ou enrichi de quelques idées, de connaissances utiles, ou quelques avec un bon sentiment de plus dans le cœur. Je crois l'avoir fait comprendre, les études spiritualistes, n'ont point à craindre d'être reléguées ou étouffées par l'utilitarisme. Non, la morale, la philosophie avec leurs hauts enseignements, la poésie avec ses admirables et doux accents, ne seront point évincées de leur rang élevé; l'utilitarisme ne saurait jamais le leur contester; il se contente de leur offrir modestement son concours et son appui.

Messieurs, c'est en renonçant à toute tendance exclusive que notre Société est devenue comme un foyer de la famille jurassienne, où viennent s'asseoir, où sont conviés les citoyens aimant à s'occuper de tout ce qui concourt à la prospérité commune. Puisse cette alliance des cœurs et des esprits subsister comme elle s'est manifestée dès son origine, et nous tous ranimer le zèle et l'activité pour justifier les espérances conçues, il y a dix ans, par l'homme de génie qui daignait encourager tous les efforts, heureux lui-même à la pensée de léguer à la postérité une œuvre empreinte d'un sincère amour du pays, objet de ses affections, comme de ses immortels travaux.

L's DUPASQUIER.